



PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de l'Isle d'Adam

Chasse du 9 septembre 2025 au 20 mars 2026

Lot 1

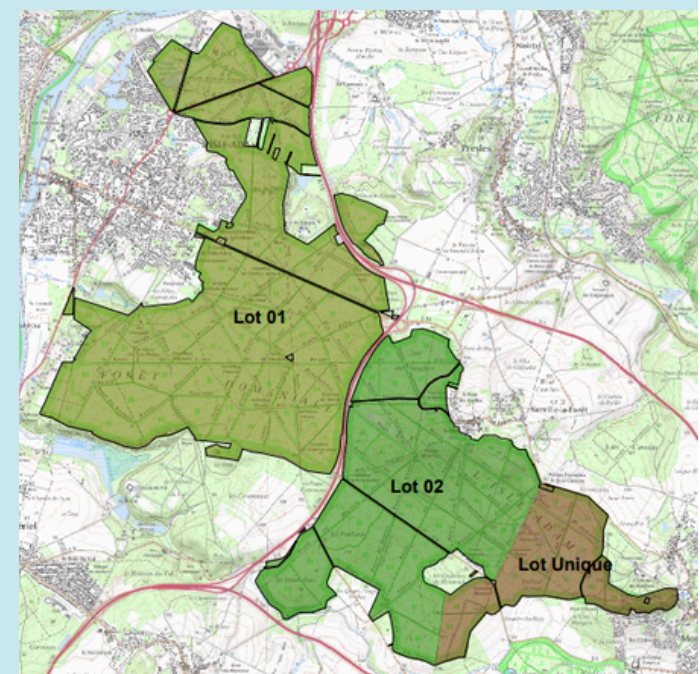
Mardi 9 et vendredis 19, 26 septembre
Jeudi 16 et vendredis 17, 24, 31 octobre
Samedi 1er et vendredis 7, 14, 21, 28 novembre
Vendredis 5, 12, 19, 26 et mardi 16 décembre
Vendredis 2, 9, 16, 23, 30 janvier
Vendredis 6, 13, 20, 27 février
Vendredis 13, 20 mars

Lot 2

Lundis 3, 17 novembre
Lundis 1, 15 décembre
Lundis 5, 19 janvier
Lundis 2, 16 février
Lundi 2 mars

Lot unique

Mardis 4, 25 novembre
Mardis 9, 23 décembre
Mardis 13, 27 janvier
Mardis 10, 24 février
Mardi 3 mars



En l'absence de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont connu une augmentation significative. Cette surabondance et leur consommation des graines et des jeunes plants compromet le renouvellement naturel des forêts, déjà fragilisées par les effets du changement climatique. Dans ce contexte, la régulation de la grande faune par la chasse, encadrée par une législation stricte et des dispositifs de sécurité rigoureux, constitue aujourd'hui le seul levier efficace pour préserver l'équilibre écologique des milieux forestiers.

CHASSE EN CONTINU DE 9H À 18H

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



Le calendrier des dates de chasse
disponible via ce QR code